https://www.houville-en-vexin.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Houville-en-Vexin

4 rue des Iris 27440 Houville-en-Vexin
02 32 21 92 29 Contacter par mail